



Le + syndical

Négociations salariales 2011 : Clap de Fin !

Mercredi 20 Avril, la Direction d'AIRBUS en France a réuni les organisations syndicales pour la 3^{ème} et dernière réunion de négociations des salaires 2011, en présence de M.BARIL, DRH AIRBUS.

▪ **Nouvelles propositions de la Direction :**

	NON-CADRES		CADRES	
	AG	AI	I à IIIB	IIIBEX et IIIC
			AI	AI
01/01/2011	1,4%	0,8%	3%	3%
01/06/2011		0,8%		
TOTAL	1,4%	1,6%	3%	3%
01/05/2011	Prime de 800€			

• **Autres propositions de la Direction pour les Non-Cadres :**

- Reconduction de la clause de rendez-vous à l'identique de 2010,
- Revalorisation du salaire plancher à 1570 €
- Une mesure **Garantie d'Evolution Salariale (GES)** de 35 € toutes mesures confondues,
- AI mini de 40€
- Accompagnement du passage au coefficient 270 points hors politique salariale.
- Attention particulière pour la population des ATAM (techniciens, agents de maîtrise, administratifs,...) en terme de déroulement de carrière (promotions et augmentations individuelles).

• **Autres propositions de la Direction pour les Cadres**

- Abondement du budget dégagé par l'application de la clause « bilan de fin d'année 2010 » pour accompagner les promotions 2011
- Mise à la RMG 2012 en Janvier 2012 pour les promus 2011
- Mise à la RMG 2011 des promus 2010 , sur le budget AI de Janvier 2011.
- Fixation d'une AI mini de 3%
 - Avec un socle de 80€
 - Au-delà d'un forfait de 5000€, l'AI mini ne peut être inférieure à 150€
- Mise en place d'une Garantie de Progression Salariale : les Cadres n'ayant pas eu d'AI en 2010 et 2011 verront leur salaire revalorisé de 80% de l'inflation cumulée 2010/2011
- « Bilan de fin d'année 2011 » permettant un complément de politique salariale, en niveau, en cas de dérapage de l'inflation.

➤ Considérations CFE-CGC

La CFE-CGC note des évolutions positives :

- Un niveau de 3% au lieu de 2,7%
- Une prime de 800€ au lieu de 600€

- Pour les Non Cadres :
 - Des dates d'application avancées au 1^{er} Janvier et 1^{er} Juin pour l'application des AI au lieu de Mai et Octobre
 - Des progressions du salaire plancher et de la GES
 - La prise en compte de la revendication **CFE-CGC** en faveur des promotions des populations ATAM .

- Pour les Cadres :
 - Financement des promotions hors politique salariale.
 - Une mise à la RMG 2012 des promos 2011 dès connaissance de ces minis , avec application rétroactive au 1^{er} Janvier 2012, hors budget AI
 - Protection, à minima, du Pouvoir d'Achat des cadres avec la GPS et le « bilan de fin d'année »

Cependant, la CFE-CGC regrette de ne pas avoir été entendue sur :

- La revalorisation de la prime annuelle des Non-Cadres forfaités.
- La revalorisation des primes d'ancienneté cadres et non-cadres.
- La prime de 800€ proportionnelle aux salaires individuels
- Une meilleure protection du pouvoir d'achat des cadres par une GPI (Niveau minimal garanti pour les cadres sans AI dans l'année).
- Le rattrapage, hors politique salariale, des promus 2010 aux minis 2011

La Direction doit désormais adresser les textes précis des accords Cadres et Non-Cadres, ainsi que les notes d'application. La **CFE-CGC** vérifiera la juste rédaction des mesures proposées, en particulier celles concernant les promotions des ATAM et les clauses sur la RMG, la GPS et le bilan de fin d'année.

La **CFE-CGC** réunira les conseils syndicaux dans tous les établissements pour décider de sa position.

Les projections sont terminées. Quelques marches ont été gravies...

Palme ou pas ??

Le jury entre en délibération.

Toulouse, le 21 avril 2011.